



RCS : COUTANCES

Code greffe : 5002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COUTANCES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02937

Numéro SIREN : 418 688 917

Nom ou dénomination : "A.S.P.I."

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2014 sous le numéro de dépôt 625

" A.S.P.I. "

Société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros
Siège social : Rue Henri Claudel – Neptune II – SAINT LÔ (Manche)
418. 688. 917 RCS COUTANCES

PROCES-VERBAL DE LA DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 30 DECEMBRE 2013

L'an deux mille treize,

Le trente décembre à dix-sept heures trente,

Monsieur Joël CLAIRAY, président de la société "A.S.P.I.", société par actions simplifiée au capital de 150.000 euros, divisé en 400 actions de 375 euros chacune, dont le siège est à SAINT LÔ (Manche) – Rue Henri Claudel, Neptune II ;

a établi le présent procès-verbal de décision de l'associée unique de la société "A.S.P.I." pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2013 sur la nomination d'un nouveau Président.

Il rappelle qu'il représente la société "CCL FINANCE", titulaire des 400 actions composant le capital de la société "A.S.P.I.".

La société "SOFIDEM", commissaire aux comptes titulaire de la société, convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 27 novembre 2012, est présente et représentée par Monsieur ~~Marc CHEMINEAU~~ **BESNAUD**

Les documents suivants ont été adressés à l'associée unique :

- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 juin 2013,
- le rapport de gestion du président sur lesdits comptes.

Les décisions suivantes sont prises par l'associée unique.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du président sur l'exercice clos le 30 juin 2013, approuve tels qu'ils sont présentés les comptes de cet exercice se soldant par un déficit de 22.538 euros.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'associée unique donne en conséquence aux dirigeants de la société sous son ancienne forme, quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique fait ensuite état des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce, intervenues ou renouvelées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2013 :

Locations de véhicules auprès de la société CCL FINANCE

Montant au titre de l'exercice : 15.164 €.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 30 juin 2013, qui se traduit par un **déficit de 22.538 euros** entièrement au compte :

- "Report à Nouveau".

Distributions antérieures

Conformément à la loi, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

<u>Exercice clos le</u>	<u>MONTANT TOTAL</u>	<u>MONTANT/ACTION</u>	<u>REFACTION</u>
31/12/2010	/	/	/
31/12/2011	220.000 €	550 €	40 %
30/06/2012	/	/	/

QUATRIEME DECISION

L'associée unique nomme en qualité de Présidente de la société à compter de ce jour et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Joël CLAIRAY, démissionnaire :

- La société "CCL FINANCE", société à responsabilité limitée au capital de 418.350 €, dont le siège est à CHANGE (53810) – "Les Morandières", boulevard de Galilée, immatriculée au RCS de LAVAL sous le numéro 424 508 786.

Monsieur Joël CLAIRAY, ici présent, au nom de la société "CCL FINANCE", déclare accepter ces fonctions.

✕

CINQUIEME RESOLUTION

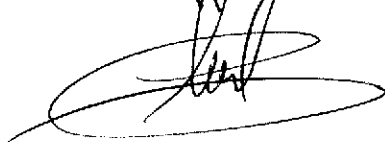
L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'ancien Président et l'associée unique devenue Présidente.

Monsieur Joël CLAIRAY

"lu et approuvé"

lu et approuvé

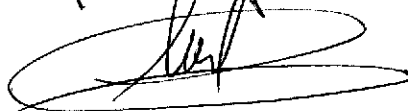
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line, all enclosed within a large, loopy oval.

La société "CCL FINANCE"

représentée par M. Joël CLAIRAY

"Bon pour acceptation des fonctions de Présidente"

Bon pour acceptation des fonctions de présidente

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line, all enclosed within a large, loopy oval.